

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE -CP-11

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 18 juin 2025;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence mention Géographie et aménagement**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2026 :

**Marion TILLOUS
Philippe GAJEWSKI
Camille GUENEBEAUD
Selin LE VISAGE
Jean-François VALETTE**

ARTICLE 2 –

Mme **Marion TILLOUS** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01/09/2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ

Université Paris 8
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE -CP-13

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 01 octobre 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Sciences sociales Mondes Méditerranéens en Mouvement** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2026 :

**Sami ZEGNANI
Fabricio MACCAGLIA
Youssef EL CHAZLI
Didier LE SAOUT
Robin NAEL
Baptiste SELLIER**

ARTICLE 2 –

M. **Sami ZEGNANI** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01/10/2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE -CP-14

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 18 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Géographie, aménagement, environnement et développement** est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2026 :

**Hugo PILKINGTON
Cyril CASTANET
Ségolène DARLY
Marc BUI
Nathalie LEMARCHAND
Florian RAYMOND**

ARTICLE 2 –

M. **Hugo PILKINGTON** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01/09/2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ



**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON**

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE -CP-15

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en Territoires, Environnements, Sociétés du 18 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master Technologie et Handicap**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2026 :

**Anis ROJBI
Salvatore Maria ANZALONE
Dominique ARCHAMBAULT
Céline JOST
Isis TRUCK
Gérard UZAN**

ARTICLE 2 –

M. **Anis ROJBI** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Territoires, Environnements, Sociétés et la Direction générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 01/09/2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ

**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON

